

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 771

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20260117. Date de parution : 23 juin 2026. Annonce numéro : 1014. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

104 268 586 RCS Chartres.

YSA AUDIO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : Centre Commercial Plein Sud, Route Nationale 154, 28500 Vernouillet.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 240000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Activité d'autoprothésiste, acoustique et tous accessoires y afférents ainsi que toutes activités s'y rapprochant à l'exclusion de tout autre commerce, profession, activité ou industrie ou même de toute autre utilisation des lieux, comprenant clientèle, achalandage, agencement.

Adresse : Centre Commercial Plein Sud, Route Nationale 154, 28500 Vernouillet.

Précédent propriétaire : 834 415 424 RCS Dijon. **A.V.D..**

Date de commencement d'activité : 4 juin 2026.

Oppositions : À l'adresse du fonds vendu Centre Commercial Plein Sud RN 154 28500 VERNOUILLET.

Commentaires : Acte sous seing privé en date du 04/06/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de SIE d'Eure et Loir le 11/06/2026, Dossier 2026 00015100. Référence : 2804P01 2026 A 00626. Adresse de l'ancien propriétaire : Centre Commercial Carrefour Avenue de Bourgogne 21800 QUETIGNY. Adresse du nouveau propriétaire : Centre Commercial Plein Sud Route Nationale 154 28500 VERNOUILLET. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..